

SYSTÈME EUROPÉEN DE TRAÇABILITÉ DU TABAC: ERREURS DE DÉCLARATION FRÉQUENTES



Ce document a été rédigé à la demande du sous-groupe d'experts de l'UE sur la traçabilité et les dispositifs de sécurité. Il présente une liste d'erreurs fréquentes observées au cours des premiers mois de fonctionnement de l'entrepôt secondaire de stockage des données et du routeur de l'UE.

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2019

© Union européenne, 2019

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont l'Union européenne ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.

COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC L'UNION EUROPÉENNE?

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone: via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

COMMENT TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UNION EUROPÉENNE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE ET DOCUMENTS CONNEXES

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante: <http://eur-lex.europa.eu>

DONNÉES OUVERTES DE L'UNION EUROPÉENNE

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.



SANTE B.2 Groupe sur la traçabilité du tabac

ERREURS FRÉQUENTES

Ce document a été rédigé à la demande du sous-groupe d'experts de l'UE sur la traçabilité et les dispositifs de sécurité. Il présente une liste d'erreurs fréquentes observées au cours des premiers mois de fonctionnement de l'entrepôt secondaire de stockage des données et du routeur de l'UE.

Résumé des modifications

Date	Version	Effectuées par	Remarque
23/09/2019	1.0	Dentsu Aegis Network	
04/10/2019	x	EC SANTE B2	Contrôle
11/10/2019	1.1	Dentsu Aegis Network	
14/10/2019	x	EC SANTE B2	Contrôle

Table des matières

- 1 ... INTRODUCTION
- 2 ... DONNÉES DE RÉFÉRENCE
- 3 ... DONNÉES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS
- 4 ... DONNÉES DE TRANSMISSION



1 Introduction

Ce document décrit les erreurs de déclaration les plus fréquentes constatées au cours des premiers mois de fonctionnement de l'entrepôt secondaire de stockage des données et du routeur de l'UE. Il vise à aider les **opérateurs économiques à revoir** les aspects pratiques de leurs procédures et leur fonctionnement internes en vue d'assurer la pleine conformité de leurs activités avec la réglementation applicable en matière de traçabilité du tabac.

Les opérateurs économiques doivent examiner les erreurs de déclaration majeures présentées dans ce document.

L'existence d'erreurs de déclaration suggère que les opérateurs économiques risquent de ne pas respecter les obligations réglementaires découlant de la législation applicable¹, ce qui pourrait nuire au statut de conformité des produits en circulation.

Au cours des premiers mois de fonctionnement du système, les catégories de problèmes de qualité des données suivantes ont été recensées:

- données de référence manquantes ou inexactes;
- données concernant les événements incorrectes ou manquantes;
- erreurs lors de l'utilisation des événements, y compris le séquençage.

[1] [Directive 2014/40/UE du Parlement européen et du Conseil](#) du 3 avril 2014 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac et des produits connexes, et abrogeant la directive 2001/37/CE (JO L 127 du 29.4.2014, p. 1); [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/574 de la Commission](#) du 15 décembre 2017 relatif aux normes techniques pour la mise en place et le fonctionnement d'un système de traçabilité des produits du tabac (JO L 96 du 16.4.2018, p. 7).

2 Données de référence

Les registres (données de référence) compilés par les entités de délivrance des ID et transmis à l'entrepôt secondaire de stockage des données, comprenant des informations sur les opérateurs économiques, les installations et les machines, doivent être actualisés et complétés. Ils doivent contenir des informations sur tous les opérateurs économiques, les installations et les machines qui participent au système de suivi et de traçabilité du tabac dans l'UE, ainsi que les informations obligatoires correspondantes.

Des cas de données manquantes ou incomplètes ont été observés.

Opérateurs économiques, installations et machines: manquant dans les registres

Problème

Lorsque les codes **EOID/FID/MID** sont absents parce que les opérateurs économiques/installations/machines n'ont pas été enregistrés auprès de l'entité de délivrance des ID, le mécanisme de distribution tentera d'envoyer des messages avec des codes «**UNKNOWN**» ou **EOID/FID/MID** autogénérés.

Incidence

Ces manquements en matière de données génèrent des incohérences dans les déclarations, ce qui entraîne la création de codes qui ne peuvent être reliés aux données enregistrées.

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent examiner et, si nécessaire, corriger les informations EOID, FID, MID transmises à l'entité de délivrance des ID. Veiller à ce que tous les opérateurs économiques/installations/machines sous leur supervision soient enregistrés.

Adresses incomplètes ou manquantes

Problème

Les informations relatives aux adresses indiquées dans les registres par les opérateurs économiques sont parfois/régulièrement incomplètes (par exemple, ville manquante) ou manquantes (par exemple, champ vide).

Incidence

L'opérateur économique, l'installation ou les machines ne peuvent pas être clairement identifiés.

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent examiner et, si nécessaire, corriger les informations relatives à l'adresse.

Remarque: dans le cadre des modifications proposées pour le dictionnaire de données et la liste des spécifications 1.3, le



champ «adresse» sera divisé et une validation supplémentaire sera demandée. Dans le cadre de cette mise à niveau, il se peut que les entités de délivrance des ID demandent aux opérateurs économiques de confirmer à nouveau les adresses déclarées.

Caractères non romains

Problème

Des caractères non romains sont utilisés dans les champs de texte obligatoires. Ces champs doivent respecter l'ensemble des caractères de la norme ISO8859-15:1999 et donc, utiliser uniquement l'alphabet latin (romain).

Le règlement d'exécution¹ prévoit que seuls des caractères romains soient utilisés dans les champs de texte.

Les champs «adresse» et «nom» figurent parmi les champs les plus concernés.

Incidence

Les opérateurs économiques ne respectent pas l'obligation de demander des codes identifiants conformes à la réglementation applicable¹.

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent examiner et, si nécessaire, corriger les informations relatives à l'adresse conformément à la liste des spécifications².

[1] [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/574 de la Commission](#) du 15 décembre 2017 relatif aux normes techniques pour la mise en place et le fonctionnement d'un système de traçabilité des produits du tabac.

[2] [Dictionnaire de données 1.2](#) – définition «type de données» – section 2.1

3 Données concernant les événements

Les opérateurs économiques déclarent des événements au routeur et à l'entrepôt secondaire de stockage des données. Il y a fréquemment des erreurs dans les informations relatives aux événements. Les erreurs les plus fréquentes sont énoncées ci-dessous.

Saisie incorrecte des codes IU

Problème

Les opérateurs économiques encodent des messages contenant une liste d'IU qui ne sont pas reconnues par l'entrepôt secondaire de stockage des données parce que les IU en question sont transmises dans un mauvais format (par exemple, utilisation du format ou des codes **SGTIN** dans lesquels les qualificatifs de données n'ont pas été supprimés).

Incidence

Les messages contenant de tels codes sont acceptés à titre provisoire, mais déclenchent un avertissement de période transitoire¹.

Les IU déclarées dans un format incorrect ne peuvent pas être reliées aux IU enregistrées dans l'entrepôt secondaire de stockage des données, ce qui entraîne des ruptures dans la chaîne de traçabilité.

Une telle déclaration erronée rend les produits concernés non conformes à la directive sur les produits du tabac et, par conséquent, ces produits pourraient être saisis par les autorités compétentes.

Exemples

Un code **SSCC** déclaré par erreur sous le numéro (00)**740088XXXXXX365372** contenant l'identifiant de demande (00) devrait être déclaré sous le numéro **740088XXXXXX365372**.

Un code **GS1 SGTIN**
aUI 01038XXXX587097214017XXXX170206324014382922
contenant des identifiants de demande (01), (21) et (240)
devrait être déclaré sous le
numéro **038XXXX5870974017XXXX1702063**.

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent examiner et, si nécessaire, corriger le format de l'IU saisi et transmis au routeur et à l'entrepôt secondaire de stockage des données conformément à la liste des spécifications. Les opérateurs économiques doivent évaluer si l'IU relève des dispositions relatives à la période transitoire.

[1] La période transitoire s'étend du 20 mai 2019 au 20 mai 2020. Au cours de cette période transitoire, les opérateurs économiques peuvent déclarer des identifiants uniques antérieurs à la directive sur les produits du tabac. Les identifiants uniques antérieurs à la directive sur les produits du tabac doivent être supprimés des événements et traités par le système de traçabilité.

Inadéquation de l'IU lisible par l'homme

Problème

Les opérateurs économiques déclarent une IU lisible par l'homme au cours de l'événement de demande (message **EUA 3.1**) qui ne correspond pas aux informations imprimées sur les emballages.

Incidence

Informations incorrectes déclarées.

Informations contradictoires dans l'entrepôt secondaire de stockage des données.

Une telle déclaration erronée rend les produits concernés non conformes à la directive sur les produits du tabac et, par conséquent, ces produits pourraient être saisis par les autorités compétentes.

Exemple

Informations imprimées sur l'emballage:



XXXX5fSBFcW2F

Informations déclarées par le fabricant à l'entrepôt secondaire de stockage des données:

```
[  
{  
  "id": " XXXX5fSBFcW2FQdXX19061507",  
  "shortIdentifieur": " XXXX5fSBFcW2FQdXX",  
  "humanReadableIdentifieur": " XXXX5fSBFcW2FQdXX",  
  "clientId": "XXXX9a7epn5a2hn4tg5ai4r!",
```

```
"deploymentType": 2  
}  
]
```

Le code lisible par l'homme imprimé sur l'emballage est XXXX5fSBFcW2F alors que le code déclaré dans le message de demande (3.1) est XXXX5fSBFcW2FQdXX.

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent examiner et, si nécessaire, corriger les informations lisibles par l'homme.

TP_ID incorrect

Problème

Lorsque les opérateurs économiques demandent un identifiant unique pour des produits destinés au marché de l'UE, ils font référence à un **TP_ID** incorrect, par exemple «00000-00-00000» (dans les messages **IRU - 2.1**).

Incidence

Informations incorrectes déclarées.

Informations contradictoires dans l'entrepôt secondaire de stockage des données.

Une telle déclaration erronée rend les produits non conformes à la directive sur les produits du tabac et, par conséquent, ces produits pourraient être saisis par les autorités compétentes.

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent examiner et, si nécessaire, corriger les informations **TP_ID.**

Lien corrompu entre les IU agrégées et les IU subordonnées

Problème

Les opérateurs économiques ne déclarent pas correctement le lien entre les IU agrégées et les IU subordonnées car ils classent les IU agrégées dans la même liste que les IU subordonnées.

Incidence

L'information agrégée est inexacte car au moins une des IU subordonnées ne peut être enregistrée.

Une telle déclaration erronée rend les produits concernés non conformes à la directive sur les produits du tabac et, par conséquent, ces produits pourraient être saisis par les autorités compétentes.

Exemple

```
{ "F_ID": "XXXU10s8KO",  
  "aUI": "XXX5684901748819",  
  "Aggregation_Type": 2,  
  "Aggregated_UIs1": null,  
  "Aggregated_UIs2": ["XXX5684901748819, ..."],  
  "aUI_comment": null,  
  "Event_Time": "19071612",  
  "EO_ID": "XXXU1ZnFQk",  
  "Code": "xxxxxxx-00cf-5724-9a71-0dd19dc1fe50_xxxx",  
  "Message_Type": "EPA",  
  "Signature": {"Origin": 1, "Scopes": [2, ...]}  
}
```

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent examiner le système qui signale les événements d'agrégation (3.2) et corriger, si nécessaire, les informations sur les IU agrégées et subordonnées.

Date et heure de l'événement sous le format «aaMMddHH»

Problème

La date et l'heure d'un événement, telles qu'indiquées dans chaque message, doivent être déclarées sous le format «aaMMddHH». Certains opérateurs économiques ne suivent pas ce format prédéfini.

Incidence

Si le bon format n'est pas utilisé, la date et l'heure de l'événement enregistrées dans l'entrepôt secondaire de stockage des données ne reflètent pas la date et l'heure réelles de l'événement pour le message correspondant. Cela entraîne une déclaration erronée.

Une telle déclaration erronée rend les produits concernés non conformes à la directive sur les produits du tabac et, par conséquent, ces produits pourraient être saisis par les autorités compétentes.

Exemple

```
{ "Payment_Date": "2019-07-24",  
  "Payment_Type": 4,  
  "Payment_Amount": 281950.7,  
  .....  
  "Event_Time": "30011017",  
  "EO_ID": "XXXAA2ZMM61",  
  "Code": "xxxxxxx-4920-5cff-b3cc-2e6c3783ecd6_6b2j9a7epn5a2hn4tg5ai4r",  
  "Message_Type": "EPR"
```



Cet événement portera la date **10 janvier 1930**.

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent examiner et, si nécessaire, corriger les informations **Event_Time.**

4 Transmission de l'événement

Les opérateurs économiques déclarent des événements au routeur et à l'entrepôt secondaire de stockage des données. Un certain nombre d'erreurs fréquentes ont été observées lors de ces déclarations, comme indiqué ci-dessous.

Événements non déclarés

Problème

La déclaration de l'événement de demande (message **EUA - 3.1**) n'est pas encodée par l'opérateur économique avant l'événement d'agrégation (message **EPA - 3.2**).

Un événement d'expédition (message **EDP - 3.3**) n'est pas encodé par l'opérateur économique avant l'événement d'arrivée (message **ERP - 3.4**).

Incidence

- Si la demande d'IU n'est pas enregistrée dans l'entrepôt secondaire de stockage des données, tout événement de la chaîne d'approvisionnement déclaré par la suite entraînera un message d'avertissement de transition 299. Cet avertissement signifie que l'IU a été exclue des déclarations principales.
- L'ordre dans lequel les messages sont déclarés n'est pas conforme à la législation. Cela rend le produit non conforme et il pourrait être saisi par les autorités compétentes.

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent veiller à ce que tous les événements soient déclarés dans l'ordre chronologique. Ils doivent examiner et, si nécessaire, corriger la déclaration du mécanisme d'événement pour garantir que les événements soient transmis au routeur et à l'entrepôt secondaire de stockage des données en temps utile, sans mise en mémoire tampon.

Événements d'agrégation multiples sur la même IU

Problème

Les opérateurs économiques déclarent plusieurs événements d'agrégation (message **EPA - 3.2**) avec la même interface mère sans déclarer d'événements de désagrégation (message 3.6).

Incidence

- La réutilisation d'une IU autogénérée au niveau de l'emballage agrégé requiert que l'événement d'agrégation suivant soit précédé d'un événement de désagrégation.
- Une telle déclaration erronée rend les produits concernés non conformes à la directive sur les produits du tabac et, par conséquent, ces produits pourraient être saisis par les autorités compétentes.

Action à entreprendre



Les opérateurs économiques doivent déclarer un événement de désagrégation lorsqu'ils réutilisent une IU autogénérée au niveau de l'agrégation. Il n'est pas permis de réutiliser des IU agrégées fournies par une entité nationale de délivrance des ID.

Transmission d'une séquence d'événements incorrecte

Problème

Les opérateurs économiques déclarent des mouvements de produits dans un mauvais ordre. Par exemple, les événements d'arrivée (message ERP – 3.4 ou EVR – 3.7) sont déclarés avant les événements d'expédition correspondants (message EDP – 3.3).

Incidence

Les opérateurs économiques ne respectent pas leur obligation de transmettre les informations dans l'ordre de survenance des événements, conformément à l'article 34, paragraphe 1, du règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission du 15 décembre 2017.

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent veiller à ce que tous les événements soient déclarés dans l'ordre chronologique. Ils doivent également confirmer que leurs systèmes traitent et transmettent les événements conformément à la séquence de traitement.

Délai de la transmission des messages

Problème

Les opérateurs économiques déclarent des événements en dehors du délai fixé dans la législation.

Incidence

Les opérateurs économiques ne respectent pas leur obligation de transmettre les événements dans l'ordre de leur survenance conformément à la législation.

Action à entreprendre

Les opérateurs économiques doivent confirmer que leurs systèmes traitent et transmettent les événements conformément au délai fixé dans la législation.



